



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### logiciels

Question écrite n° 120076

### Texte de la question

M. Olivier Carré attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la prolifération des agents publicitaires dans les installations de logiciels. En effet, de plus en plus d'agents publicitaires sont intégrés d'office aux installations d'autres logiciels, le plus souvent, sans en informer l'utilisateur. Ce dernier se retrouve alors avec l'apparition de publicités récurrentes sans comprendre réellement d'où cela vient. Même s'il est compréhensible que, pour garder un logiciel gratuit, un développeur doit avoir recours à de la publicité pour obtenir des revenus, il paraît néanmoins nécessaire que l'utilisateur soit averti clairement de la présence de l'agent publicitaire lors de l'installation de celui-ci. Il lui demande donc si le Gouvernement compte prendre des mesures pour que les utilisateurs soient mieux informés de l'installation parallèle d'agents publicitaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Carré](#)

**Circonscription :** Loiret (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120076

**Rubrique :** Informatique

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2011, page 10988

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)